

## DECISION DU PRESIDENT.CA 036-2021

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;**  
**Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;**  
**Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.**

**Objet de la décision**          Demande d'adhésion de la Présidence

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

- d'approuver l'adhésion 2021 à PLANTE et CITE.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

*Par délégation et pour signature,*  
*Le Directeur Général des Services*  
**Olivier HUISMAN**

**Signé le 6 avril 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mise en ligne le : 7 Avril 2021**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :</i>	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Direction Générale</i>			
<i>Date de validation par la DAF :</i>	<i>Nom de la structure : PLANTE et CITE</i>			
<b>Nom de l'association ou de la société savante</b>	<b>Montant</b>	<b>Centre financier</b>	<b>Observations</b>	<b>Date compte rendu CA</b>
PLANTE et CITE	310€	900103	Pas de TVA	

# Plante&Cité

Ingénierie de la nature en ville

MAISON DU VEGETAL

26 RUE JEAN DIXMERAS

49066 ANGERS CEDEX 01

Tél : 0241721737

Tél portable :

Fax : 0241722567

Email : [contact@plante-et-cite.fr](mailto:contact@plante-et-cite.fr)

Devis

UNIVERSITE D'ANGERS

40 RUE DE RENNES

49035 ANGERS

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000095	31/03/2021	UNIVANG	30/04/2021	Chèque ou virement	

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
AR00001	Adhésion à l'association Plante & Cité Année 2021 <i>Validité du 1/01/2021 au 31/12/2021</i>	1,00	310,00	310,00	0,00

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
Olivier HUISMAN

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
0,00	310,00	

Total HT	310,00
Total TVA	0,00
Total TTC	310,00